



Programme Arts-études (volet musique)

Le **programme Arts-études (volet musique)** de la Polyvalente de Normandin s'adresse aux élèves passionnés par la musique qui souhaitent développer leurs talents artistiques tout en poursuivant leur formation scolaire régulière. Il met de l'avant la discipline personnelle, la créativité et le dépassement de soi.

Étapes d'admission

1. **Remplir le formulaire d'inscription** (à remettre à l'enseignant(e) titulaire au plus tard le 20 novembre 2026);
2. **Participer à une entrevue individuelle**, incluant un **court questionnaire**, menée dans un climat bienveillant, visant à mieux comprendre les motivations personnelles du candidat à joindre le programme.

Critères de sélection

Les élèves seront sélectionnés selon les critères suivants :

- **Intérêt marqué pour la musique;**
- **Volonté d'engagement personnel** dans un programme exigeant (concerts, pratiques en dehors des heures régulières, etc.);
- **Capacité de discipline et d'autonomie** dans la pratique instrumentale individuelle;
- **Capacité à suivre un programme exigeant tout en maintenant la réussite scolaire.** À cet effet, le dossier académique de l'élève sera consulté et ses résultats scolaires seront considérés lors de la sélection, car le programme modifie le nombre de périodes prévues pour certaines matières.
- Il est possible que l'école primaire soit contactée afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

Aucun **prérequis musical** n'est exigé pour l'admission. Le programme est ouvert à tous les élèves démontrant motivation, curiosité et désir de s'investir pleinement.

Places disponibles

Un groupe sera formé pour ce programme.

Coûts du programme

Une contribution financière d'environ 650 \$ est demandée pour le programme. Le ministère de l'Éducation accorde habituellement une aide financière de 300 \$ afin de rendre les projets pédagogiques particuliers plus accessibles. Si cette mesure est reconduite, ce montant sera déduit du total à payer par les parents. Un état de compte détaillé est transmis annuellement aux parents.